

**COMMUNE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE**
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/DW – 2016/240 (PU/606235)–s.1598
(corr. M. Champenois)
N/Réf. : GM/KD/WSP-2.205/s.591
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue Van Bever, 33.
Démolition et reconstruction d'une annexe ainsi que création de deux lucarnes et
modification des menuiseries d'une maison unifamiliale.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 1^{er} août 2016 sous référence, réceptionnée le 2 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 août 2016.

La demande concerne une maison unifamiliale qui date d'avant 1932 et qui participe à un ensemble de petites maisons ouvrières. Ces maisons figurent également à l'inventaire du patrimoine architectural de la Commune.

La demande vise notamment la démolition et la reconstruction d'une annexe ainsi que la création de deux lucarnes et la modification des menuiseries.

La CRMS recommande de remplacer les châssis existants par des châssis réalisés dans un matériau qualitatif (pas de PVC). Elle demande également de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur pour ce qui concerne la construction des lucarnes.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions éventuelles pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.